

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20250092** avec **1** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **03/04/2025**
Objet : **Avenant n°3 au marché n° 22.115 Réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange Lot 11 Equipements sportifs**

Nature : **Contrats et conventions**
Matière : **Commande Publique - Marchés publics**
Date de télétransmission : **03/04/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**
Acte : **L2122_Avenant3_Equipements_sportifs_LL.pdf**
Annexes :
1 - Avenant 3.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

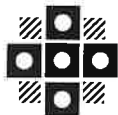


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20250403-DFCPAJI20250092-CC**
Date de réception de l'acte par la Préfecture : **03/04/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0092

Objet : Avenant n°3 au marché n°
22.115 – Réhabilitation du complexe
sportif Léo Lagrange – Lot 11
Equipements sportifs

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°22.115 ayant pour objet le Lot 11 Equipements sportifs -
Réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange a été notifié à la société SPORT FRANCE
le 08 novembre 2022 pour un montant 524 842,89 € HT

Considérant que des travaux supplémentaires ont été souhaités afin de modifier les
vestiaires et remplacer les rings de boxe pour un montant de 14 632,04 € HT ;

Considérant qu'il est possible de modifier le marché dans la limite de 15 % du montant du
marché initial;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure l'avenant n°3 au marché n°22.115 avec la société SPORT
FRANCE pour un montant de 14 632,04 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la
prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

03 AVR. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

03 AVR. 2025

Publié sur le site de la Ville le :

03 AVR. 2025